



CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 29 MARS 2019 (N°02 – 2019)

L'année deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie BOUCHET BELLECOURT, Maire.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Maire), Mme BARRÉ Anne, Mme DELAMAIN Claudine, Mme HIRAUX Chantal, Mme GUEGADEN Florbela, Mme MAROIS Michèle, Mme PERNIN Stéphanie, M. BERRIÉ Jean-Pierre, M. BORDESSOULLES Benoit, M. GOURÉ Claude, M. LEMIRE Philippe, M. MOREL Jean-Charles, M. PETIT Jean-Marie, M. POTTIER Daniel, M. TISSIER Michel, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BERTHOLIER Sophie (donne pouvoir à M. TISSIER Michel), Mme DE MONTALEMBERT Anne (donne pouvoir à Mme Sylvie BOUCHET BELLECOURT), Mme HEURTIN Jocelyne, M. BAEGERT Philippe (donne pouvoir à M. BERRIE Jean-Pierre), M. BOULET Frédéric, M. FAGES Olivier (donne pouvoir à M. PETIT Jean-Marie), M. LEFEVRE Olivier,

Mme PERNIN Stéphanie est nommée Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2019.
- 2°) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.
- 3°) Programme des sorties d'été du centre de loisirs.
- 4°) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 présenté par M. le Receveur Municipal.
- 5°) Compte administratif 2018 de la commune.
- 6°) Affectation du résultat.
- 7°) Vote des taux des trois taxes.
- 8°) Subventions aux associations.
- 9°) Budget primitif 2019 de la commune.
- 10°) Informations du Maire.
- 11°) Questions diverses.

Madame le Maire signale que M. GOURMELON Alain devait être remplacé par M. FAUCONNIER Denis, qui, pour raison de maladie, refuse sa fonction de conseiller municipal. Suite à la démission de M. BATTAGLIA Pierre, Madame MAROIS Michèle est nommée ce jour conseiller municipal.

M. MOREL Jean-Charles demande le pourquoi de la démission de M. BATTAGLIA. Mme le Maire répond qu'il s'agit principalement d'un problème d'incompréhension et d'idéologie différentes de ce dont la commune a besoin à ce jour. Elle remercie cet ex-conseiller pour son implication dans la préparation du PLU avec M. BERRIE Jean-Pierre et dans la préparation des événements avec Mme DE MONTALEMBERT Anne.

1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2019.

Monsieur BERRIE Jean-Pierre propose de rectifier le compte rendu des délibérations du conseil du 08 février 2019 afin de remplacer : « M. BERRIE répond que de toute manière ... et effectif et applicable que dans plusieurs mois. » par « Avant d'être présenté aux habitants et aux Personnes Publiques Associées (essentiellement les services de l'état) le projet élaboré par le bureau d'études et le comité consultatif Urbanisme doit être approuvé par le conseil municipal. Dans le cadre de la concertation, pendant l'élaboration du projet, les habitants ont eu la possibilité de faire part de leurs souhaits de modification du PLU actuellement en vigueur depuis 2013, sur le registre déposé à l'accueil de la mairie. Ils peuvent désormais faire part de leurs observations sur le projet en cours en les portant sur le nouveau registre déposé à l'accueil, puis lors de l'enquête publique ».

La modification est prise en compte pour le prochain compte rendu. Celui-ci est alors adopté à l'unanimité des membres présents.

2°) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

Madame le Maire rappelle l'obligation faite aux communes d'élaborer et de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde et présente le nouveau Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document très exhaustif organise et formalise les obligations de la municipalité et des services municipaux en matière d'information préventive, et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien des sinistrés, et appui aux services de secours. Véritable outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police, le P.C.S. lui permet d'assumer son rôle de directeur des opérations de secours pour les opérations courantes et lors de la gestion d'un évènement majeur (tempête, inondations...).

M. PETIT Jean-Marie signale qu'il n'est pas au courant de l'existence de ce document. Madame le Maire répond que l'ensemble de la population a reçu le DICRIM, distribué en même temps que le bulletin municipal de septembre 2018, et qui rappelle l'ensemble des risques potentiels sur la commune. Le plan communal de sauvegarde est un document interne à la mairie, élaboré avec les services de la Préfecture, particulièrement vigilante à sa réécriture suite aux inondations passées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

18 pour, 1 abstention (Mme PERNIN Stéphanie), 0 contre.

Le conseil municipal décide à la majorité des membres présents :

- de valider le plan communal de sauvegarde présenté par la Commune d'Héricy,
- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté municipal en conséquence.

3°) Programme des sorties d'été du centre de loisirs.

Sur proposition de Madame Florbela GUEGADEN, Maire Adjoint, Madame le Maire propose le programme ci-dessous du centre de loisirs pour accord aux membres du Conseil municipal :

Budget prévisionnel "La chêneraie"

Séjour élémentaires 23/04/2019 au 26/04/2019

Hébergement en dur et pension complète

Nb d'enfants :	12	Nb de nuitées :	3
Nb d'adultes :	2	Nb de jours :	4

DEPENSES			RECETTES	
Hébergement		1 417 €	Participation communale	500 €
	Tarif enfants	1 417,00 €		
	Taxe de séjour par adulte	1,00 €		
Transport aller/retour		964 €	Prestations des familles	
			12 enfants à :	180 €
Activité				2 160 €
	transport parc de jeux	17 €		
Charges de personnel				
	Indemnité journalière : 40 €	Total :		240 €
	sur la base de 2 animateurs			
Divers (pharmacie, frais médicaux, ...)		22 €		
TOTAL		2 660 €	TOTAL	2 660 €

Remarques : Ce séjour a pour but de permettre aux enfants des deux structures de se rencontrer hors du contexte local des centres respectifs.

Le cout du séjour moins la participation de 500 euros par commune sera imputée intégralement aux familles des participants.

Budget prévisionnel "Le ranch de la baie des phoques"

Séjour élémentaires 23/04/2018 au 27/04/2018

Hébergement en dur et gestion libre

Nb d'enfants :

10

Nb d'adultes :

2

Nb de nuitées :

4

Nb de jours :

5

DEPENSES	RECETTES
Hébergement 858 €	Participation communale 500 €
Tarif enfants 85,00 € 850 €	
Taxe de séjour par adulte 0,80 € 8 €	
Transport aller/retour 200 €	Prestations des familles
Activité	10 enfants à : 174 € 1 740 €
Char à voile 280 €	
Trains à vapeur 85 €	
Alimentation 600 €	
Charges de personnel	
Indemnité journalière : 40 € Total : 200 €	
sur la base d'un animateur	
Divers (pharmacie, frais médicaux, ...)	
17 €	
TOTAL 2 240 €	TOTAL 2 240 €

Les frais de mini bus correspondent aux frais de carburant, et que les charges de personnel sont liées aux adultes qui accompagnent les enfants.

Budget prévisionnel "DECOUVERTE DE LA FERME" GS et CP

Séjour élémentaires 08/07 au 12/07/2019

Hébergement chambre en pension complète

Nb d'enfants :

16

 Nb de nuitées :

3

Nb d'adultes :

2

 Nb de jours :

4

DEPENSES	RECETTES
Hébergement (pension complète)/activité :	Participation communale : 661 €
Total enfants : 2 496 € 2 771 €	
Total adultes : 270 €	
Taxe séjour: 0,82	
Transport aller/retour : Mini bus 50 €	Prestations des familles :
Repas du lundi midi 80 €	16 enfants à : 160 € 2 560 €
Divers frais administratif:	
Charges de personnel :	
Indemnité journalière : 40 € Total : 320 €	
Divers (pharmacie, frais médicaux, ...)	
TOTAL 3 221 €	TOTAL 3 221 €

Budget prévisionnel "SEJOUR MULTI ACTIVITES" CE1 au CM2

Séjour élémentaires 15/07 au 19/07/2019

Hébergement sous tentes en pension complète

Nb d'enfants :	20	Nb de nuitées :	4
Nb d'adultes :	3	Nb de jours :	5

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement / activités :	4547	Participation communale :	977 €
Camping: 476 €			
Pension complète: 2 622 €			
Activités: 1449			
Transport aller/retour : Mini bus	70 €	Prestations des familles :	
Repas du lundi midi :	100 €	20 enfants à : 197 €	3 940 €
Divers frais administratif:			
Charges de personnel :			
Indemnité journalière : 40 €	Total : 200 €		
Divers (pharmacie, frais médicaux, ...)			
TOTAL	4 917 €	TOTAL	4 917 €

4°) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 présenté par M. le Receveur Municipal.

Madame le Maire remercie M. BOULET Frédéric et la commission finances pour la préparation de ce budget qui souligne la maîtrise des dépenses, l'équilibre du budget, avec des investissements correspondants aux attentes des hériciens (halte-garderie, vidéosurveillance, place du Clos. Elle ajoute « nous conservons une vision à long terme des projets, parce que nous nous préoccupons de l'avenir quelle que soit la future municipalité (avec une préemption certaine d'un terrain situé rue des Fossés et jouxtant la place du Clos) ». Elle termine cette présentation en rappelant que le taux d'endettement de la commune d'Héricy en 2017 est parmi les plus bas des communes avoisinantes.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017 :

• Investissement	+	62 645,93 €
• Fonctionnement	+	1 204 143,71 €
• Excédent		1 266 789,64 €
		<hr/>
• Part affectée à l'investissement		34 559,35 €

Résultat de l'exercice 2018 :

• Investissement	+	125 234,41 €
• Fonctionnement	+	247 506,74 €
.....		<hr/>
• Excédent		372 741,15 €
• Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	+	4 417,72 €

Résultat de clôture de 2018 :

• Investissement	+	187 880,34 €
• Fonctionnement	+	1 421 508,82 €
.....		<hr/>
• Ce qui représente un excédent de clôture	+	1 609 389,16 €

Madame MAROIS Michèle souligne la qualité des comptes effectués.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté par Madame le Maire, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare après délibération, par un vote dont le résultat est approuvé à l'unanimité, que le compte de gestion est dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5°) Compte administratif 2018 de la commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GUEGADEN Florbela, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

• Excédent de la section d'investissement	+ 62 645,93 €
• Excédent de la section de fonctionnement	+1 174 001,48 €
• Excédent de clôture	+ 1 236 647,41 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Au cours de l'exercice (1068)	34 559,35 €

Opérations budgétaires de l'exercice :

• Dépenses d'investissement	581 519,72 €
• Recettes d'investissement.....	706 754,13 €
• Excédent d'investissement	+ 125 234,41 €
• Dépenses de fonctionnement	2 178 302,32 €
• Recettes de fonctionnement	2 425 809,06 €
• Excédent de fonctionnement.....	+ 247 506,74 €
• Résultat de l'exercice – Excédent.....	+ 372 741,15 €

Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

• Excédent d'investissement 2017	+ 62 645,93 €
• Excédent d'investissement 2018	+ 125 234,41 €
• Excédent de clôture d'investissement	+ 187 880,34 €
• Excédent de fonctionnement 2017	+1 174 001,48 €
• Part de l'excédent de fonctionnement 2018 affectée à l'investissement	
	34 559,35 €
• Excédent de fonctionnement 2018	+ 247 506,74 €
• Excédent de clôture de fonctionnement	+1 421 508,22 €
• Excédent de clôture global	+1 456 067,57 €

Montant des restes à réaliser en investissement :

• Dépenses d'investissement	1 529 619,72 €
• Recettes d'investissement	1 408 313,06 €
• Résultat comptable des restes à réaliser	- 309 187,00 €

Montant des restes à réaliser en fonctionnement :

• Dépenses de fonctionnement	0,00 €
• Recettes de fonctionnement	0,00 €
• Résultat comptable des restes à réaliser	0,00 €

Résultats cumulés en fin d'exercice :

• Déficit des restes à réaliser	- 309 187,00 €
• Excédent d'investissement	+ 187 880,34 €
• Besoin de financement des opérations d'investissement	121 306,66 €
• Excédent de fonctionnement	+1 421 508,22 €
• Excédent de fonctionnement disponible	+1 300 201,66 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion votées le **29 mars 2019** relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote à l'unanimité des membres présents et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2018 de la commune, Madame le Maire se retirera conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

6°) Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent global de fonctionnement de	1 609 388,56 €
---	----------------

Constatant les résultats suivants :

Solde d'exécution de fonctionnement

• Résultat de l'exercice	+ 247 506,74 €
• Résultats antérieurs reportés	+ 1 174 001,48 €
• Résultat à affecter	+ 1 421 508,22 €

Solde d'exécution d'investissement

- Résultat de l'exercice + 125 234,41 €
- Résultats antérieurs reportés + 62 645,93 €
- Résultat à affecter – Excédent de financement + 187 880,34 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

- Déficit de financement égal à - 309 187,00 €

Il apparait un besoin de financement net = 121 306,66 €

Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation

- Affectation en réserves Recettes 1068 section d'investissement +121 306,66 €
- Report en fonctionnement Recettes 002 +1 300 201,56 €

7°) Vote des taux des trois taxes.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le vote des taux inchangés des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation 12,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 29,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 66,10 %

Madame le Maire ajoute que ces taxes ne seront pas modifiées jusqu'à la fin du mandat, conformément à sa promesse de campagne.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition à l'unanimité des membres présents.

8°) Subventions aux associations.

Madame le Maire présente les propositions de subventions aux associations comme suit :

- ✓ Article 657362 Centre Communal Action Sociale 12 000,00 €
- ✓ Article 6574 Auteurs Artistes Artisans Associés 1 000,00 €
- ✓ Article 6574 Arts Loisirs et Culture 2 900,00 €
- ✓ Article 6574 Association Laïque Parents d'Élèves Héricy 290,00 €
- ✓ Article 6574 Trois petites pommes 200,00 €
- ✓ Article 6574 Coopérative Scolaire « Les Hirondelles » 1 700,00 €
- ✓ Article 6574 Au fil du temps..... 2 600,00 €
- ✓ Article 6574 F.N.A.C.A..... 150,00 €
- ✓ Article 6574 DDEN Fontainebleau 40,00 €
- ✓ Article 6574 Atelier Accueil Héricy 250,00 €
- ✓ Article 6574 Héricy Loisirs Animations 2 500,00 €
- ✓ Article 6574 Les Amis de la Médiathèque 200,00 €
- ✓ Article 6574 Petites Mains et Doigts de Fées 200,00 €
- ✓ Article 6574 Prévention Routière 40,00 €
- ✓ Article 6574 Société de Chasse 350,00 €
- ✓ Article 6574 Jeunes sapeurs-pompiers de Vulaines 150,00 €
- ✓ Article 6574 Société de Pêche 350,00 €
- ✓ Article 6574 Héricy notre Village 200,00 €
- ✓ Article 6574 O. Coopérative école maternelle 200,00 €
- ✓ Article 6574 Rompre la solitude 300,00 €
- ✓ Article 6574 Union Nationale des combattants 100,00 €
- ✓ Article 6574 Tremplin 200,00 €

✓ Article 6574 Au bonheur des animaux.....	200,00 €
✓ Article 6574 SF Baroudeurs	200,00 €

Madame HIRAUX Chantal justifie la baisse de la subvention accordée au CCAS par la reprise du repas des anciens par la commune.

Madame le Maire précise que toute association peut demander une subvention exceptionnelle si un projet est mis en place et sert les intérêts de la commune.

M. BERRIE Jean-Pierre demande si la société de pêche peut aider la commune pour la Théroouanne, car on ne sait pas se que font réellement les propriétaires de la SCI, et ce cours d'eau est très envasé.

9°) Budget primitif 2019 de la commune.

Madame le Maire présente le budget 2019, dont les principaux investissements sont :

1. La réparation provisoire du clocher de l'église. Elle précise qu'un projet de rénovation doit être mis en place avec la réalisation d'un diagnostic à effectuer par un architecte spécialisé. L'église est du 12^{ème} siècle, et on peut apercevoir sur les piliers de gauche l'apparition de fresques suite à l'écaillage de ces murs.
2. La préemption du terrain jouxtant la place du Clos : Cela pourrait par exemple accroître l'offre de santé. La somme mise au budget ne reflète peut-être pas la valeur exacte de ce terrain, non connu à ce jour.
3. La mise en place de caméras de vidéosurveillance aux entrées de villes et de part et d'autre de la rue commerçante. La demande de subvention auprès de l'État est actuellement en cours.
4. L'installation d'une ludothèque qui sera installée au premier étage de la médiathèque dans un premier temps.
5. La téléphonie de la mairie à reprendre.
6. Le début des travaux de la halte multi-accueil, projet en retard à cause du lotisseur.
7. L'organisation de la police intermunicipale.
8. La fin de l'aménagement de la Place du Clos.

Après délibération, le budget 2019 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents et arrêté à la somme de 3 165 391,16 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement et de 2 080 561,49 € pour les dépenses et recettes d'investissement, après avoir réalisé un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021) pour équilibre de cette section de 327 804,08 €.

10°) Informations du Maire.

Madame le Maire présente le calendrier des prochaines manifestations :

- Cérémonies d'inauguration de la place du Clos le 29 juin
- Comité de jumelage le 05 avril
- Brocante le 31 mars
- Réunion de quartier à Fontaineroux le 06 avril
- Jazz et desserts le 12 avril
- Chasse aux œufs le 22 avril
- Fête foraine du 08 au 12 mai
- Journée de l'enfant le 8 juin
- Fête de la musique le 21 juin

Madame le Maire prévient qu'une coupure de la rue de l'église aura lieu du 15 au 26 avril 2019.

Madame le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.

Elle signale que la police nationale met à disposition des citoyens un compte twitter @Police Nat77.

Madame le Maire signale que des travaux de réfection de la voirie vont avoir lieu avenue de Fontainebleau et rue Elie Rousselot du 22 au 26 avril 2019.

11°) Questions diverses.

Madame le Maire demande à M. BERRIE Jean-Pierre de parler des changements de destination ou d'affectation. M. BERRIE Jean-Pierre évoque le cas de la rue Elie Rousselot, ex propriété de M. MARTOS, précisant qu'il y avait peu de chance de voir l'installation d'un commerce dans ce pavillon.

Il évoque ensuite le problème de l'ex café de la Brosse. Madame le Maire précise qu'il n'y a à ce jour aucune demande réelle de changement de destination, mais précise qu'elle a rencontré le propriétaire de ce commerce qui voudrait créer deux lofts dans l'actuelle grange. Le café serait pour sa part transformé en habitation et la partie épicerie serait reprise par la mairie. Le propriétaire a aussi proposé le contraire, à savoir laisser la partie café et transformer le reste. Monsieur PETIT Jean-Marie souhaite conserver les deux. Madame le Maire répond que la C.C.I. a signalé qu'il serait compliqué de faire vivre un commerce à cet endroit. Monsieur PETIT Jean-Marie lui répond qu'il suffit de garder la zone commerciale, ajoutant que la mairie est souvent propriétaire dans ce type de cas.

M. TISSIER Michel signale que l'ancienne pharmacie est aussi en vente. M. MOREL Jean-Charles se pose des questions sur la boulangerie : Le pas de porte est fermé, mais le fournil reste ouvert.

M. TISSIER Michel demande à ce que les comptes rendus de conseils soient affichés dans les temps et de façon systématique. Madame le Maire répond qu'elle en a déjà fait la demande à plusieurs reprises au policier municipal qui est chargé de le faire, et qu'elle va réitérer sa demande dès lundi.

M. POTTIER Daniel demande si le nouveau dos d'âne route de Vulaines est aux normes car il le trouve vraiment haut et raide, Mme PERNIN confirme. M. PETIT se renseigne sur les normes à respecter.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,

Stéphanie PERNIN

Madame le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT